

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 13 mars à 14 h à la salle communautaire sise au 1295 chemin du Lac-Supérieur et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes, à savoir :

Maire :	Monsieur Steve Perreault
Conseillères et conseillers:	Luce Baillargeon, C. Jennifer Pearson-Millar, Julie Racine
Absent.e.s	Nancy Deschênes, Marcel Ladouceur, Simon Legault
Sont également présent.e.s	Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire du 13 mars 2024

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 14 h 04 avec le quorum requis.

2024-03-1153 **2.**
Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 13 mars 2024

1. **Ouverture de la séance extraordinaire du 13 mars 2024**
2. **Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 13 mars 2024**
3. **Administration**
 - 3.1 Avis de convocation
4. **Loisirs et culture**
 - 4.1 Soumission - Réaménagement partiel de l'hôtel de ville
5. **Période de questions**
6. **Clôture et levée de la séance extraordinaire**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Julie Racine

Appuyé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

3.
Administration

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

3.1

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Supérieur ont reçu l'avis de convocation conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

4.

Loisirs et culture

4.1

2024-03-1154

Soumission - Réaménagement partiel de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité des soumissions pour le réaménagement partiel de l'hôtel de ville.

QUE la Municipalité a reçu 4 soumissions, lesquelles vont comme suit :

Soumissionnaires	Montant avant taxes
Construction Bayard Morin inc.	465 860,00 \$
Groupe Piché constructions inc.	632 353,00 \$
9408-4134 Québec inc.	645 000,00 \$
9227-8605 Québec inc.	606 702,04 \$

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par madame Luce Baillargeon

Appuyé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la soumission de Construction Bayard Morin inc. au montant de 465 860,00 \$ (taxes en sus), datée du 4 mars 2024;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire suivant : 22.701.20.722 Bâtiments et financé par le règlement d'emprunt 2019-604 pour un montant de 260 000,00\$, par la subvention PRABAM pour un montant de 116 215,00\$ et le solde par le surplus de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

5.
Période de questions

2024-03-1155 6.
Clôture et levée de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Luce Baillargeon

Appuyé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée à 14 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Donné à Lac-Supérieur, ce 15 mars 2024

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière

Steve Perreault
Maire

La signature du présent procès-verbal vaut également signature pour toutes les résolutions comprises dans celui-ci dont j'ai connaissance, conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 15 mars 2024.

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière